

Les professeur·es documentalistes en 2024, entre empêchements et libertés pédagogiques

Introduction

L'A.P.D.E.N. a consulté les professeur·es documentalistes au printemps 2024 afin de présenter, dans cette enquête, un état des lieux sur la profession et ses missions, notamment l'enseignement. Ce travail fait suite à plusieurs enquêtes effectuées depuis 2014 : c'est ainsi la septième en 10 ans¹, chacune ayant eu pour objet d'analyse différents aspects de nos missions.

Cette année, ce sont les suites de la mise en œuvre de l'Éducation aux médias et à l'information (EMI)², de plus en plus visible, associée à la refonte en 2017 du statut des professeur·es documentalistes, à l'actualisation de leur mission³, dans un contexte de constante réduction des postes, qui ont motivé cette consultation de la profession. L'un des objectifs est d'observer si les pratiques professionnelles peuvent répondre aux enjeux, en premier lieu donc ici en matière d'enseignement, d'apprentissages info-documentaires dans le contexte de l'EMI. Cette enquête pose aussi un premier jalon pour analyser les évolutions relatives à des réformes plus récentes comme les groupes de niveau ou de besoin au collège, la réforme de l'EMC ou bien la mise en place du pacte enseignant.

-
- 1 Quel service d'enseignement pour les professeurs documentalistes ? Enquête FADBEN : Résultats et analyse, publié le 12/10/2014. In A.P.D.E.N. Disponible sur : <https://apden.org/Quel-service-d-enseignement-pour.html>
Le professeur documentaliste, le CDI et l'ouverture culturelle. Enquête réalisée par la FADBEN en 2015, publié le 23/11/2015. In A.P.D.E.N. Disponible sur : <https://www.apden.org/Professeur-documentaliste-CDI-et.html>
Les professeurs documentalistes et les heures d'enseignement. Enquête réalisée par l'A.P.D.E.N. et l'ANDEP, publié le 09/02/2016. In A.P.D.E.N. Disponible sur : <https://www.apden.org/Les-professeurs-documentalistes-et-388.html>
Les professeurs documentalistes et leurs conditions de travail. Enquête A.P.D.E.N. 2016/2017, Synthèse et résultats publiés le 05/01/2017. In A.P.D.E.N. Disponible sur : <https://www.apden.org/Les-professeurs-documentalistes-et-400.html>
Enquête professionnelle 2018-19 : Résultats. Les professeur.e.s documentalistes et le nouveau cadre réglementaire, publié le 20/04/2020. In A.P.D.E.N. Disponible sur <https://www.apden.org/Enquete-professionnelle-2018-19.html>
Consultation nationale : attentes des professeur·es documentalistes sur l'avenir de leur mission pédagogique, publié le 20/09/2022. In A.P.D.E.N. Disponible sur : <https://apden.org/Consultation-nationale-attentes-des-professeur-e-s-documentalistes-sur-l-avenir.html>
 - 2 Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République In Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000026973437/>
Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066
Référentiel EMI de 2015 : Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015. Annexe 3 Programme d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4). In Ministère de l'Éducation nationale. Disponible sur : <https://www.education.gouv.fr/bo/15/Special11/MENE1526483Aannexe3.htm>
Circulaire du 24-1-2022 Une nouvelle dynamique pour l'éducation aux médias et à l'information. In Ministère de l'Éducation nationale. Disponible sur : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo4/MENE2202370C.htm>
 - 3 Circulaire n°2017-051 du 28 mars 2017 définissant les Missions des professeurs documentalistes. In Ministère de l'Éducation nationale. Disponible sur : <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo13/MENE1708402C.htm>

Nous débutons par une exposition synthétique des grandes lignes du questionnaire d'enquête dont nous exposons ensuite les modalités de diffusion. Une analyse du panel des répondant·es ainsi que la présentation des établissements dans lesquels ils ou elles exercent introduisent des indicateurs pour contextualiser les réponses apportées par les professeur·es documentalistes. Enfin, l'analyse des résultats proprement dite aborde le profil des professeur·es documentalistes, s'attarde plus spécifiquement sur les apprentissages info-documentaires et se penche enfin sur l'application du décompte des heures d'enseignement et des questions de rémunérations.

La structuration de l'enquête

L'enquête était structurée en quatre parties, avec le souci de reprendre des questions et items à partir de précédentes enquêtes, afin de disposer d'une cohérence permettant d'éventuelles comparaisons, ainsi qu'une estimation de la significativité de la consultation.

- La première partie, intitulée « Sectorisation de l'établissement scolaire », consiste en des questions générales sur l'établissement dans lequel exerce la ou le répondant·e, qu'il s'agisse de le catégoriser, de le situer, ou encore dès le début de préciser le nombre de professeur·es documentalistes et le statut professionnel de la ou du répondant·e.
- La deuxième partie s'occupe de la « Place du CDI et du·de la professeur·e documentaliste dans l'établissement ». On y questionne la gestion des temps d'étude ou de permanence, également le rôle du·de la professeur·e documentaliste dans différentes instances et dispositifs.
- La troisième partie questionne « Les enseignements en information-documentation » : le nombre d'heures consacrées, l'organisation pratique, l'horaire, l'approche pédagogique, la mise en place d'une progression, les notions abordées, l'évaluation des apprentissages et les éventuelles difficultés rencontrées.
- La quatrième partie interroge l'aspect professionnel de « Rémunération et obligations réglementaires de service », concernant la comptabilisation de chaque heure d'enseignement pour deux heures de service, mais aussi la pratique du Pacte ou des IMP, entre autres, avant des questions précises sur le grade et le salaire.

Les modalités de passation de l'enquête et le panel

L'enquête était ouverte du 27 mars au 16 mai 2024⁴. Elle a été portée à la connaissance des professeur·es documentalistes par un message du Bureau national de l'A.P.D.E.N. diffusé sur différents canaux de communication : les listes de diffusion de l'association⁵, les listes de diffusion professionnelles⁶, les pages des réseaux sociaux consacrées aux professeur·es documentalistes, par exemple. Plusieurs relances ont été effectuées. Des relais ont pu être effectués par ailleurs dans certaines académies, notamment sur des listes de diffusion locales, ou via des A.P.D.E.N. académiques.

En tout 2 370 départs d'enquête ont été comptabilisés, parfois simplement pour en avoir un aperçu, parfois pour s'arrêter après la première ou la deuxième page, sur les quatre pages que comporte le

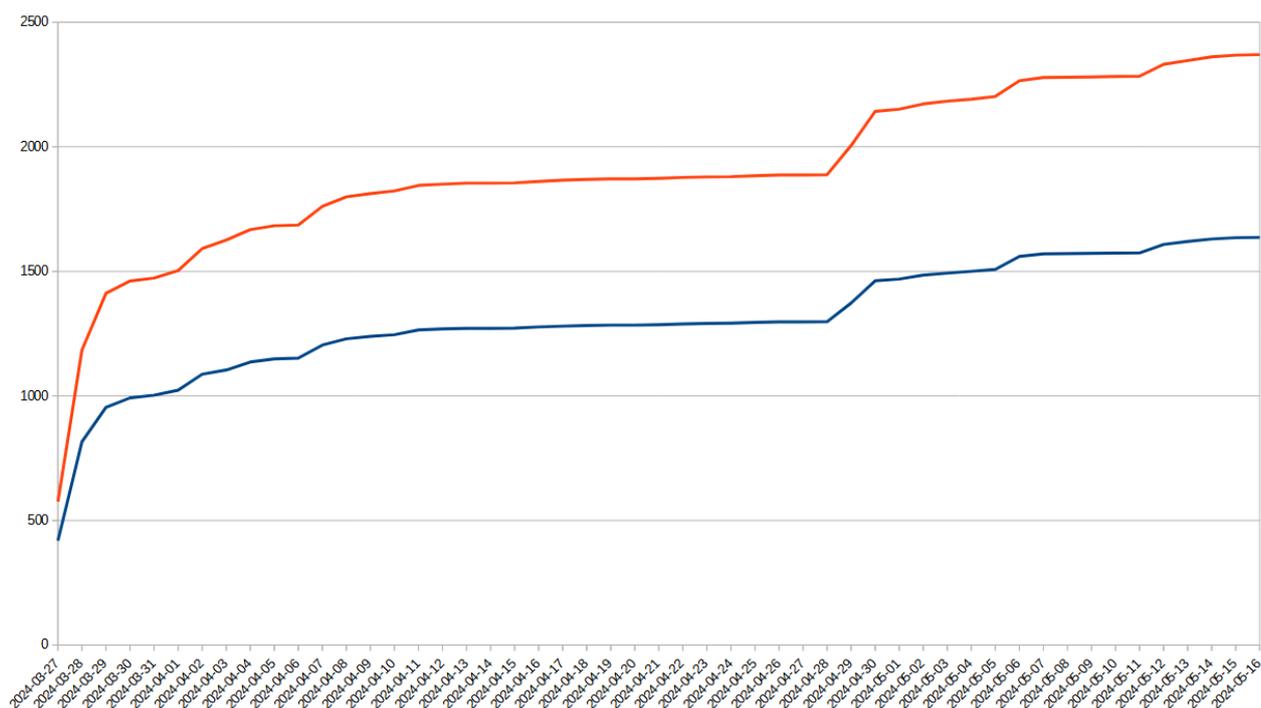
⁴ L'enquête a été élaborée à l'aide du logiciel LimeSurvey.

⁵ Agorapden et Interapden : listes de diffusions internes de l'association.

⁶ E-doc, liste de diffusion professionnelle non modérée (<https://groupes.renater.fr/sympa/info/enseignants-documentalistes>) et Cdi-doc, liste de diffusion modérée (<https://groupes.renater.fr/sympa/info/cdidoc-fr>).

questionnaire. Des soucis techniques, soit d'accès simultanés trop nombreux, soit de problèmes localisés pour l'utilisation du site, ont amené à des tentatives multiples. On ne retient ainsi dans le traitement final de l'enquête que les réponses complètement achevées et les questionnaires totalement remplis jusqu'à la troisième page incluse. Parmi ces réponses conservées, une dizaine de doublons ont été supprimés. Ce sont ainsi 1 625 réponses qui sont traitées, un chiffre important parmi les enquêtes menées par l'A.P.D.E.N. depuis 2014 (avec en 2017 un record à 1 849 réponses, seul panel qui dépasse celui de l'enquête de 2024). Ce chiffre semble révéler une attente de la part des professeur·es documentalistes, dans un contexte politique et éducatif à certains égards difficile pour cette profession.

*Graphique 1. Évolution cumulée du nombre de réponses
(en bleu, réponses complètes ; en rouge, réponses complètes et incomplètes)*



Le panel final retenu se compose ainsi de 1 625 réponses, dont 1 516 sont complètes, 109 réponses partielles étant maintenues. Cet ensemble représente environ 14 % de la profession (15 % en 2019, 12 % en 2016), sur une base de 12 000 professeur·es documentalistes au niveau national⁷. Largement relayée sur Internet, cette enquête s'adressait à tou·tes les professeur·es documentalistes, de l'enseignement privé comme de l'enseignement public, adhérent·es ou non d'une association professionnelle, syndiqué·es ou non.

Le profil des établissements des répondant·es

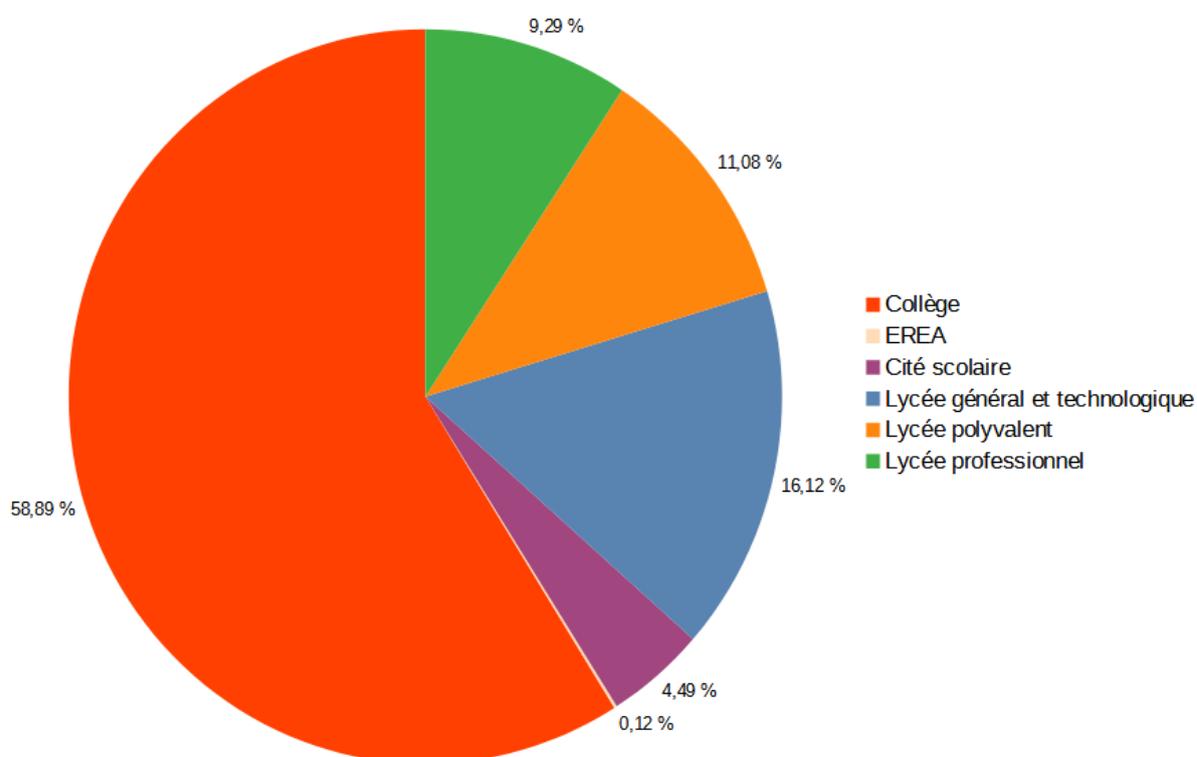
En début d'enquête, ont été renseignées les informations concernant les établissements d'exercice du·de la professeur·e documentaliste interrogé·e, à savoir le statut de l'établissement, sa situation géographique ainsi que le nombre de poste de professeur·e documentaliste ouvert dans l'établissement.

⁷ Chiffre élaboré indicatif à partir des Repères et références statistiques 2024. In Ministère de l'Éducation nationale, 2024. Disponible sur : <https://www.education.gouv.fr/reperes-et-references-statistiques-2024-414953>

Des établissements au statut représentatif

Parmi les 1 625 répondant·es, on distingue d'abord les **types d'établissement** (*Graphique 2*). 73 individus exercent en cité scolaire (4,5 %), 957 en collège (58,9 %), 262 en lycée général et technologique (16 %), 180 en lycée polyvalent (11,1 %), 151 en lycée professionnel (9,3 %), 2 en EREA. Ces chiffres concordent de manière significative avec la proportion des types d'établissement au niveau national, avec une petite sur-représentation des lycées professionnels⁸. On compte par ailleurs 1 368 répondant·es d'établissement public (84 %), contre 257 du privé (16 %), le public étant alors sur-représenté par rapport à la proportion réelle de 69 % de public contre 31 % du privé (avec une proportion des effectifs d'élèves qui, quant à elle, s'établit à environ 80 % dans le public et 20 % dans le privé). Notons enfin pour ce premier tableau que 110 collèges sont en REP (sur environ 730 au niveau national), et 41 en REP+ (sur environ 360).

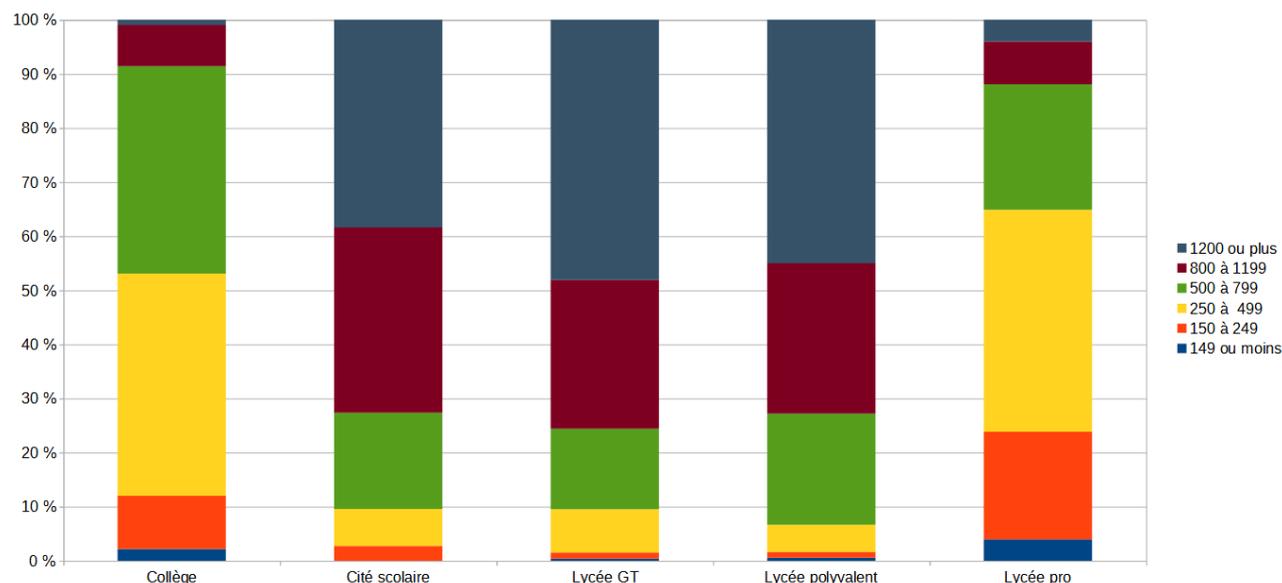
Graphique 2. Types d'établissements des répondant·es



Concernant le nombre d'élèves des établissements représentés, nous avons retenu six fourchettes (*Graphique 3*). Pour ce paramètre, la différence notable entre cités scolaires et lycées généraux et technologiques (GT) ou polyvalents d'un côté, collèges et lycées professionnels de l'autre, est toujours à prendre en compte.

⁸ Repères et références statistiques 2023. In Ministère de l'Éducation nationale, 2023. Disponible sur : <https://www.education.gouv.fr/reperes-et-references-statistiques-2023-378608>

Graphique 3. Taille des établissements, selon chaque type d'établissement



Nombre de postes de professeur·es documentalistes par établissements : des disparités

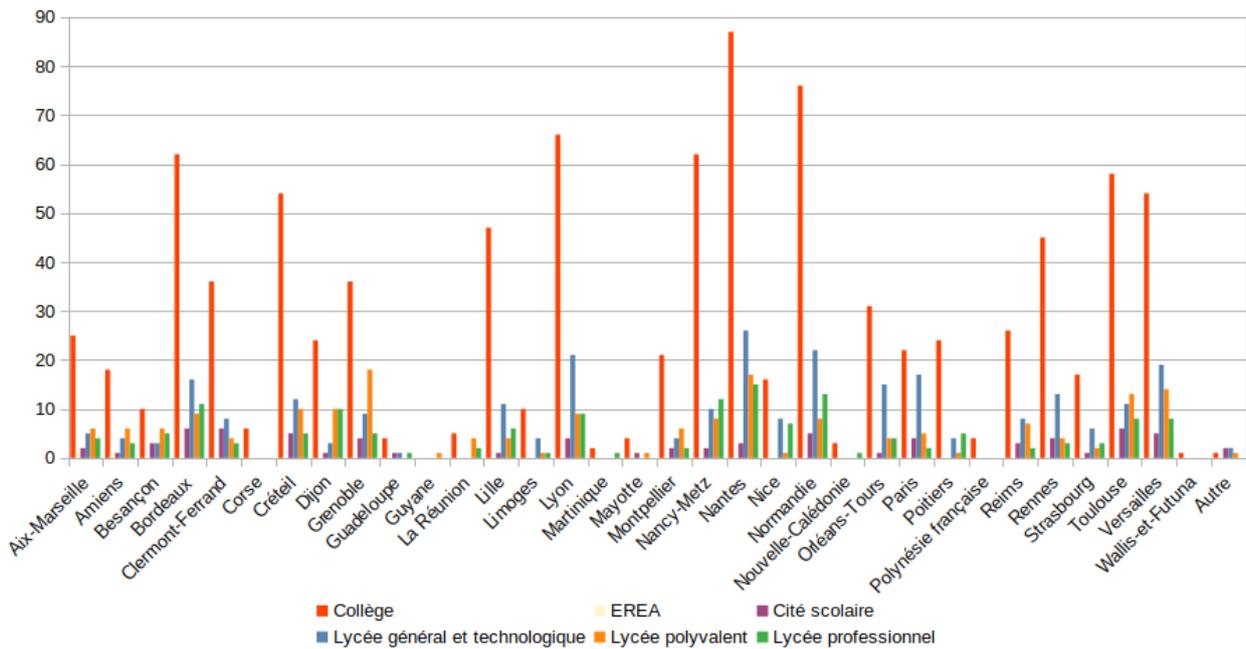
En ce qui concerne le **nombre de postes** de professeur·es documentalistes dans les établissements, 8,8 % des répondant·es déclarent un seul poste à temps partiel dans leur établissement d'exercice. Cela concerne 40 % des petits établissements et 20 % des établissements de 150 à 249 élèves, mais aussi des établissements plus importants (13 % et 6 % pour 250-499 et 500-799 élèves, après quoi c'est marginal). Le poste à temps complet est la règle pour les petits établissements (57 %), et ceux de 150-249 élèves (75 %), 250-499 (80 %) ou 500-799 (82 %), avec dans quelques cas un deuxième poste, qui peut être à temps partiel, ou deux temps partiels. Pour les établissements de 800 à 1 199 élèves, on varie entre un poste à temps complet (41 %) et deux postes (52 %), quand il paraît plus évident de trouver au moins deux postes dans les établissements de 1 200 élèves ou plus (89 %). Pour les établissements de 800 à 1 199 élèves, si la règle est d'au moins deux postes, majoritairement en lycée (69 %), ce n'est pas le cas en collège (34 % seulement).

Certaines académies sont plus propices que d'autres au temps non complet dans un établissement sous 250 élèves, ainsi celles de Besançon ou Limoges, voire Rennes. D'autres sont moins généreuses quand on dépasse 800 puis 1 200 élèves, ainsi Grenoble, Lyon, Nice, Versailles.

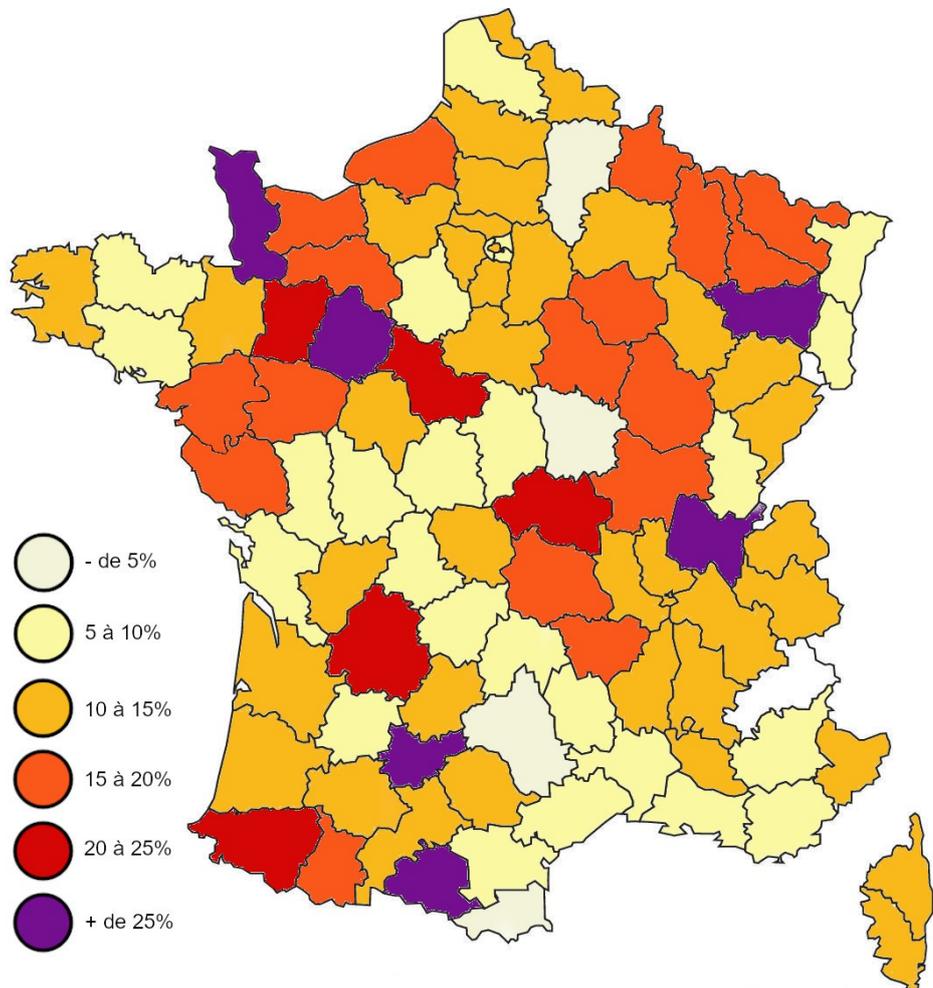
Représentation géographique des établissements : un nombre variable de répondant·es selon les académies et les départements

La répartition des réponses au niveau national est variée, selon les académies (*Graphique 4*). On observe une participation importante dans les académies de Nantes (148), Normandie (124), Lyon (109), Bordeaux (104), Versailles (100), Toulouse (96), Nancy-Metz (94), Grenoble (72), en chiffre absolu comme en proportion par rapport au nombre d'établissements, souvent au-delà de 20 %. Si on regarde cette proportion, les académies de Clermont-Ferrand, Dijon et Reims sont également bien présentes dans l'enquête. Par contre, nous recensons peu de réponses depuis les territoires d'outre mer, à l'exception notable de Mayotte. En métropole, les répondant·es comptabilisent entre 9 et 14% des établissements.

Graphique 4. Répartition des réponses par académie, selon le type d'établissement



La carte suivante montre le nombre de répondant·es par département en proportion du nombre d'établissements d'enseignement secondaire, permettant de voir la pénétration de l'enquête en France métropolitaine. En toute logique on retrouve les taux importants des académies de Nantes, Normandie, Nancy-Metz, de manière presque uniforme, mais avec des distinctions départementales dans les académies, par contre, de Toulouse, Bordeaux, voire Lyon et Clermont. A noter que nous n'avons aucune réponse *a priori* de Hautes-Alpes ou du territoire de Belfort.



Carte 1. Proportion de répondant·es par rapport au nombre d'établissements, par département en France métropolitaine

Tous ces éléments permettront des éclairages pour nombre de questions analysées dans l'enquête, dans des croisements, afin de déceler ou non des facteurs d'explication ou des tendances, tout en prenant garde à ce que les observations soient significatives.

Analyse des réponses

Le profil des professeur·es documentalistes dans leur contexte

Une analyse du statut, des multiples missions et tâches remplies par les répondant·es, notamment l'accueil des élèves au CDI ou les activités pédagogiques liées à l'ouverture culturelle ou à d'autres dispositifs, situe plus précisément le contexte professionnel des professeur·es documentalistes.

Statut et fonctions annexes des répondant·es

Nous observons une certaine hétérogénéité chez les répondant·es en fonction de leur statut, leur engagement dans les différentes instances des établissements, dans des missions de référent·es ou liées à la tenue des examens.

Répartition des répondant·es selon leur statut

Les répondant·es à l'enquête sont en grande majorité des titulaires certifié·es en poste fixe, à 89 %. Viennent ensuite les contractuel·les, 7 %, avec par ailleurs, sur 1 625 répondant·es, 24 stagiaires, 13 titulaires en zone de remplacement (TZR) et 7 enseignant·es d'autres disciplines exerçant des fonctions en documentation. 16 répondant·es présentent d'autres situations, en détachement, en reconversion, par exemple. Comme c'est le cas dans la réalité, le panel comprend plus de contractuel·les dans le privé (11 %), que dans le public (6 %). Ces chiffres sont toutefois quelque peu en-deçà de la répartition réelle, avec une certaine logique à trouver davantage de titulaires sur les canaux de diffusion pour l'enquête, que ce soit sur les listes de diffusion ou, à moindre échelle, sur les réseaux sociaux. Notons enfin que la proportion de contractuel·les est d'autant plus forte que l'établissement est petit, à 17 % quand il y a moins de 150 élèves, et ce que l'établissement soit public ou privé.

Investissement des professeur·es documentalistes dans les instances des établissements publics et privés

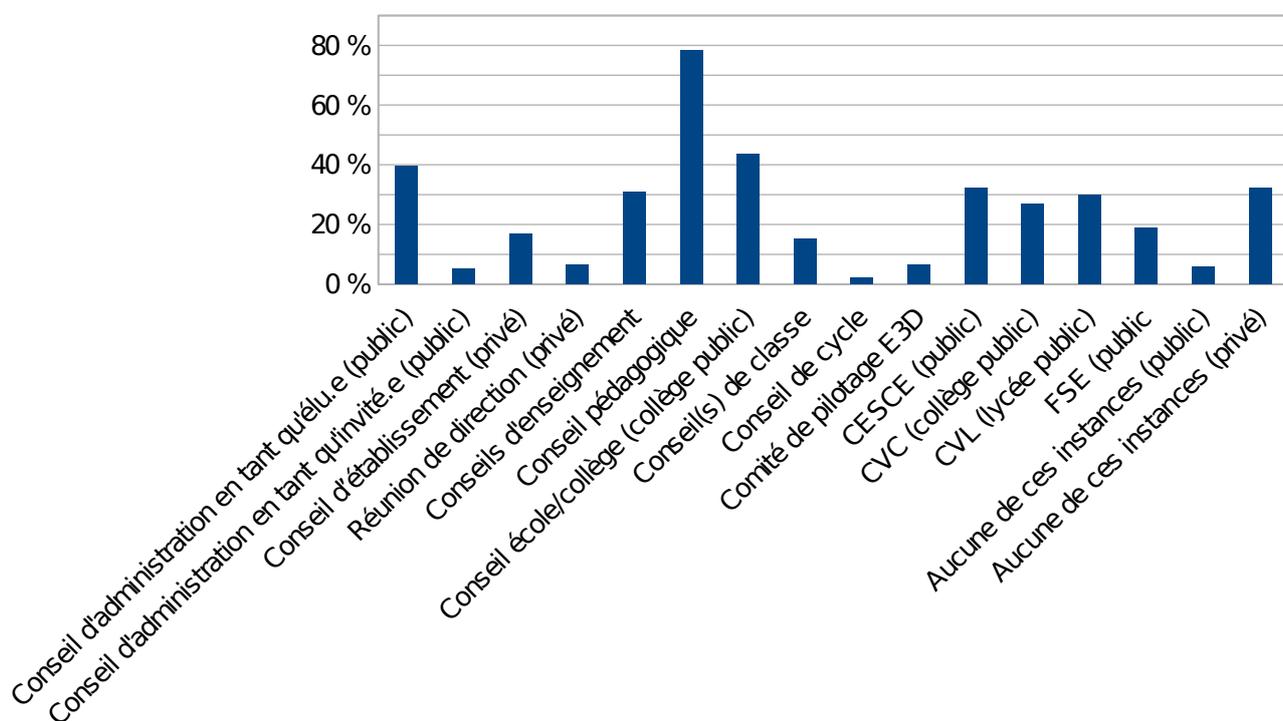
40 % des répondant·es en établissement public sont élu·es représentant·es des personnels au sein du Conseil d'administration de leur établissement. 5,26 % y participent en tant qu'invité·es. Dans le privé, le Conseil d'établissement concerne 17 % des répondant·es. 7 % des répondant·es sont convié·es et participent aux réunions de direction, dans le privé, contre 2 % dans le public. Sans que ce soit toujours les mêmes que précédemment, 31 % des répondant·es prennent part à des conseils d'enseignement, davantage dans le public (35 %) que dans le privé (7 %).

Le Conseil pédagogique est davantage investi, à 78 %, (86 % dans le public, 35 % dans le privé), sans différence significative selon le type d'établissement. En proportion, les contractuel·les sont davantage présent·es en conseil pédagogique. Le Conseil école/collège concerne 44 % des répondant·es du public, 6 % du privé. Moins investi, encore faut-il qu'il y en ait un, le Comité de pilotage E3D, concernant 6 % des répondant·es. S'il est peu sollicité par les professeur·es

documentalistes dans le privé (3 %), le Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) est investi dans le public par 32 % des répondant·es.

Plus spécifique, le CVC, Conseil de la vie collégienne, concerne 27 % des collègues en collège public, 5 % dans le privé. Le CVL, Conseil de la vie lycéenne, concerne 30 % des collègues de lycée public, 10 % dans le privé (mais aucun en lycées professionnels privés dans cette instance). Le FSE, foyer socio-éducatif, organisation associative au sein de l'établissement, ne concerne que le public, avec 19 % des répondant·es, surtout en cité scolaire et en collège.

A l'inverse de ce qu'on observe dans les instances précédentes, la présence en conseil de classe est plus fréquente dans le privé (19 %) que dans le public (15 %), avec une présence toujours plus importante en cité scolaire et en collège qu'en lycée. Le conseil de cycle, encore faut-il qu'il existe, ne concerne que 2 % des répondant·e s.



Graphique 5. Participation aux instances et associations de l'établissement

Des professeur·es documentalistes nommé·es référent·es

Quant aux fonctions de référent·e, les différences sont parfois moindres entre public et privé. Un peu plus de la moitié des répondant·es (52 %), sans différence notable entre les types d'établissement, sont référent·es culture.

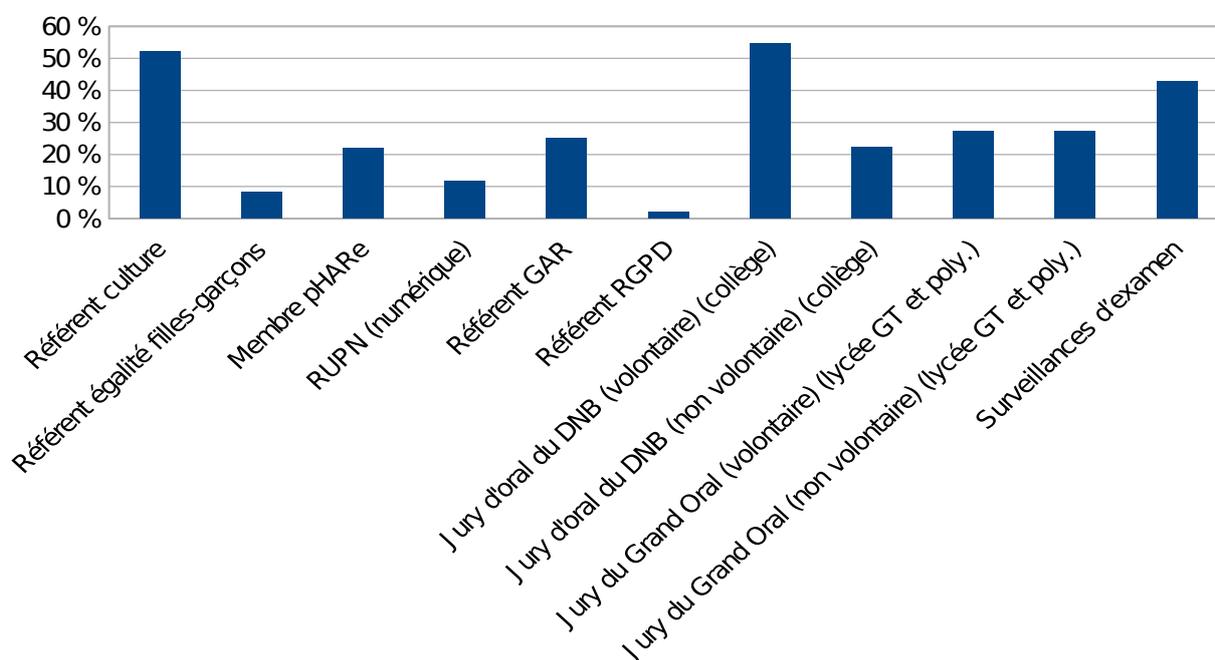
Cette fois plus nettement dans le public, quel que soit le type d'établissement, 9 % des répondant·es sont référent·es égalité filles-garçons, contre 2 % dans le privé. De même 25 % des répondant·es du public sont membres de l'équipe ressources du programme pHARe, contre 7 % dans le privé.

Concernant le numérique, dans le privé comme dans le public, 12 % des répondant·es sont RUPN, référent·es aux usages pédagogiques du numérique. Mais 28 % des répondant·es du public sont

réfèrent·es GAR (Gestionnaire d'accès aux ressources numériques), quand cela ne concerne que 7 % des collègues du privé. La fonction de réfèrent·e RGPD (règlement général sur la protection des données), elle, est marginale, à 2 %.

Implication des professeur·es documentalistes dans la tenue des examens

Environ 55 % des collègues de collège, public ou privé, sont membres de jury d'oral du DNB, et volontaires pour l'être. 22 % en font partie sans être volontaires (21 % dans le public, 28 % dans le privé). En lycée GT et en lycée polyvalent, 27 % des répondant·es sont convoqué·es comme jury pour le Grand Oral en étant volontaires, comme en cité scolaire, quand cela ne concerne que 3 % des collègues de lycée professionnel. Ils et elles sont 27 % à l'être sans volontariat, davantage dans le public (28 %) que dans le privé (15 %). 43 % des collègues participent à des surveillances d'examens, sans écarts importants selon les types d'établissement.



Graphique 6. Participation à des fonctions en dehors des missions

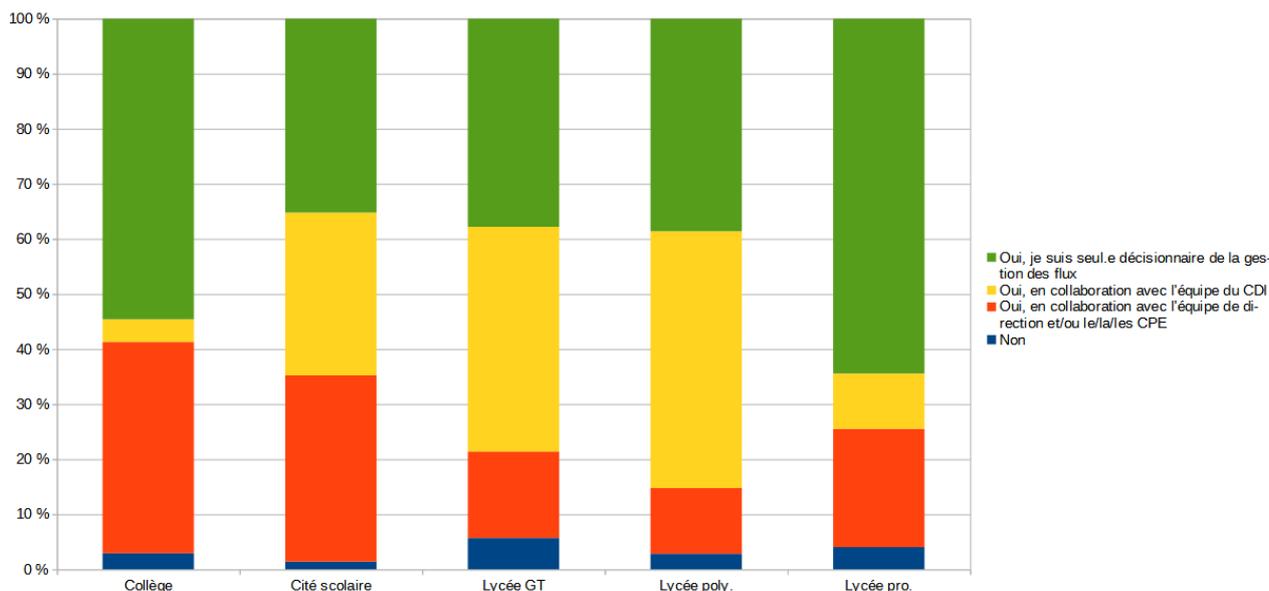
L'accueil des élèves de l'étude au CDI

Le CDI est l'un des lieux d'accueil des élèves lorsqu'ils ou elles n'ont pas de cours avec leur enseignant·e. Leur venue est encadrée de façon variable par les professeur·es documentalistes ou d'autres personnels, parfois en même temps que la tenue de séances pédagogiques au CDI. Elle dépend également des aménagements d'espaces prévus à l'échelle de l'établissement.

La régulation de la venue des élèves au CDI

Les professeur·es documentalistes sont seul·es décisionnaires de la gestion des flux au CDI dans 50 % des cas (sur 1 609 réponses), ce qui correspond au chiffre de nos enquêtes précédentes. La majorité des professeur·es documentalistes des lycées professionnels (64 %) et des collèges (55 %) régulent seul·es la venue des élèves au CDI tandis que les collègues de lycée GT, polyvalent ou de cité scolaire sont moins nombreux à le faire (entre 35 et 39 %). En effet pour ces derniers, l'existence d'une équipe de plusieurs personnes au CDI expliquent que ces décisions sont négociées collectivement pour 85 % des répondant·es des lycées polyvalents, 78 % en lycée GT, 75 % en

lycée professionnel et 65 % en cité scolaire. C'est au collège que la collaboration sur ce point avec l'équipe de direction et/ou le/la/les CPE est la plus importante, à 38 %, contre 34 % en cité scolaire. Il est rare que les professeur·es documentalistes ne soient pas du tout décisionnaires en la matière, ainsi dans 3,4 % des cas, chiffre en baisse au fil de nos enquêtes, à 6 % en lycée GT et 3 % en collège ou lycée polyvalent. Il existe une réelle différence entre privé et public sur ce domaine. En effet cette responsabilité des flux échappe plus souvent aux collègues du privé. Ainsi en collège, 51% des répondant·es du privé sont responsables de cette gestion contre 60 % pour le public. Cet écart se retrouve pour tous les types d'établissement : en lycée professionnel (55 % dans le privé contre 78 % dans le public), en lycée GT (58 % contre 83 %), en lycée polyvalent (55 % contre 89 %).



Graphique 7. Êtes-vous décisionnaire dans la gestion des flux des élèves au CDI ?

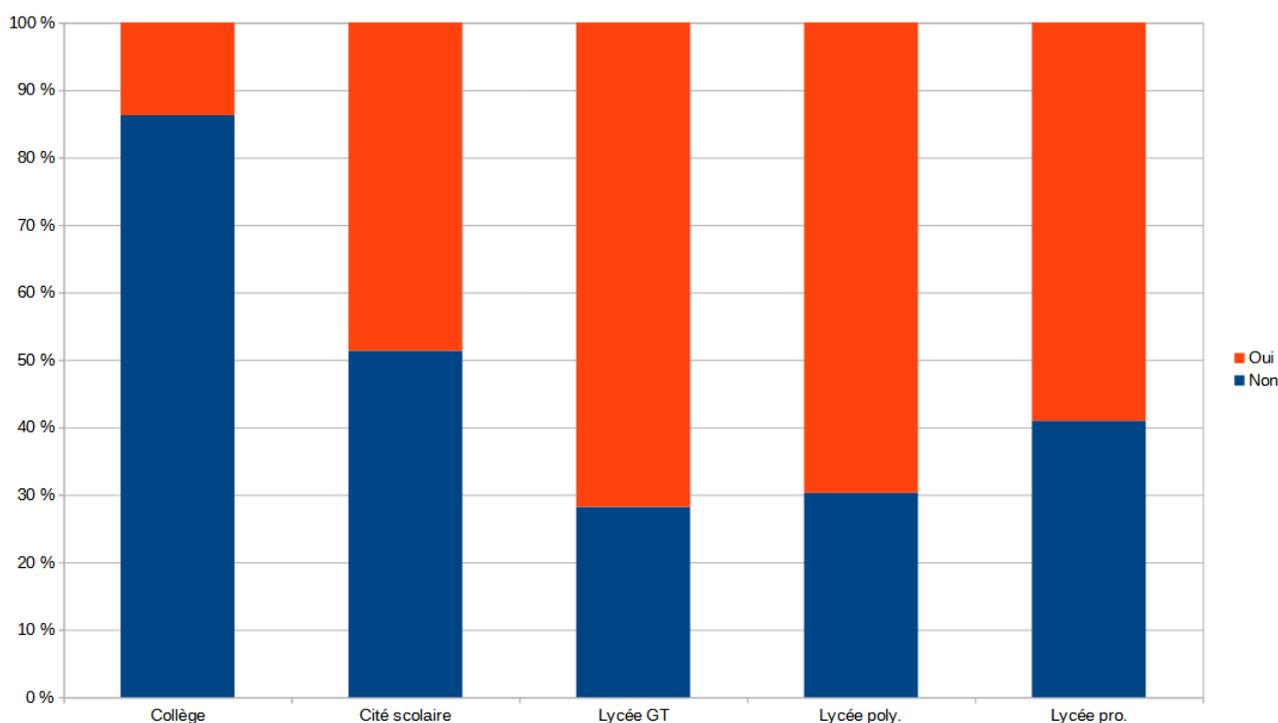
Accueil des élèves de l'étude pendant des séances pédagogiques

14 % des répondant·es de collège organisant des séances pédagogiques accueillent d'autres élèves pendant qu'elles·ils animent le cours au CDI. Mais c'est 48 % en cité scolaire, 59 % en lycée professionnel, 70 % en lycée GT ou polyvalent. Pour les trois derniers types d'établissement, ces chiffres sont bien plus importants dans le public que dans le privé, avec des écarts de 20 à 40 points.

Pour de nombreux collègues, cet accueil est permis par une configuration propice des lieux (70 à 87 % des réponses selon le type d'établissement). Ce peut être favorisé par la présence d'un autre personnel, pour 10-13 % en collège et en lycée professionnel, pour 42 à 49 % des réponses par ailleurs. Cette situation est rarement le résultat d'une contrainte de l'équipe de direction ou de vie scolaire : mais c'est tout de même le cas dans 8 % des cas pour le collège, contre 2 à 3 % dans les autres types d'établissement. D'autres raisons sont invoquées pour 19 % de ce type d'accueil simultané aux séances pédagogiques ; elles s'ajoutent en plus d'une des trois autres raisons mentionnées précédemment pour la moitié d'entre eux. Dans le détail de ces autres raisons données par les répondant·es, nous relevons une incapacité ou un refus de fermeture, liés à des problématiques d'accueil dans d'autres espaces (8 réponses), ou une justification par une primauté de l'ouverture (25), ou considérant qu'il y aurait trop d'impact négatif sur le CDI et sur les élèves

(5). Il peut s'agir également du fruit de négociations, à la demande des élèves (3) ou selon l'insistance de la direction (4). Enfin, relevant souvent de la capacité à pouvoir ouvrir ainsi, c'est une quantité « raisonnable » d'élèves (21 réponses), ou une cohorte avec profil, sous forme de club par exemple (26), avec des conditions de respect des règles (12), avec un bon climat constaté (7). 16 répondant·es ne donnent aucune explication précise.

Graphique 8. Accueillez-vous d'autres élèves lorsque vous animez une séance pédagogique au CDI ?



Les autres personnels exerçant au CDI

La présence d'un personnel d'aide est rare : cela ne concerne que 9 % des 1 625 répondant·es ; c'était près de 20 % en 2016 avant la suppression du dispositif des contrats aidés. Ces personnels sont aujourd'hui plus fréquents en cité scolaire (25 %), et en lycée GT (15 %), puis ne concernent que 7 à 9 % des répondant·es des autres types d'établissement, éventuellement quand il y a au moins 500 élèves, mais sans règle évidente à ce sujet, de même sans règle apparente selon le nombre de postes de professeur·e documentaliste dans l'établissement. On trouve plus souvent une aide dans le privé (17 %) que dans le public (8 %). Les chiffres sont trop bas pour trouver une spécificité académique.

Le plus souvent ces personnels exercent leur mission au CDI que le professeur·e documentaliste y soit présent·e ou non. Il s'agit parfois d'un·e professeur·e d'une autre discipline (10 %), d'un personnel en service civique (20 %), mais le plus souvent ce sont des AED (33 %), puis pléthore de cas particuliers, autres, qui sont étudiant·es, personnels en reconversion, contractuel·les sur ce poste, etc. Jamais la personne ne se trouve rémunérée par une brique du Pacte pour cette fonction, en tout cas de manière affirmative ; parfois les répondant·es ne savent pas.

Les autres lieux d'accueil des élèves sans cours dans les établissements des répondant-es

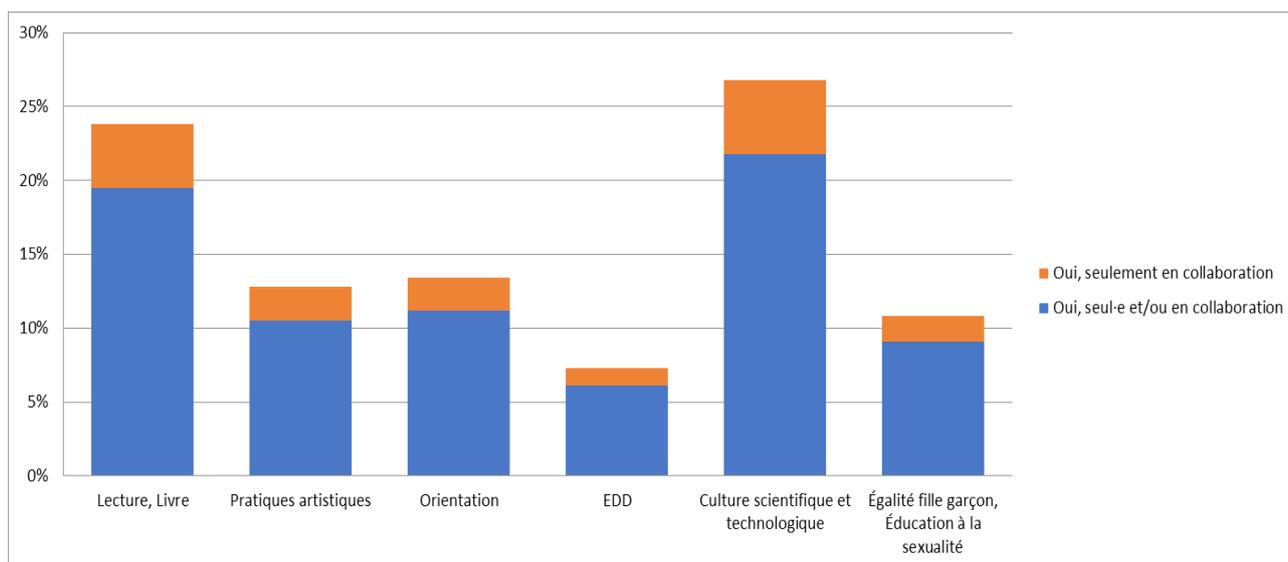
En dehors du CDI, on compte une ou plusieurs salles de permanence ou d'étude pour accueillir les élèves sur les temps sans cours, dans 91 % des collèges, 85 % des cités scolaires, 96 % des lycées polyvalents, 94 % des lycées GT, 89 % des lycées polyvalents. Dans les collèges et cités scolaires, le nombre paraît peu élevé, comme les élèves ne sont pas autonomes, avec ainsi 9 % de collèges sans accueil possible hors le CDI. Parmi les réponses positives, les élèves peuvent aussi se rendre dans un foyer avec activités organisées (dans 4 à 7 % des réponses globales), ou dans un foyer disponible sans activités organisées (dans 10 % des collèges, 26 % des cités scolaires, mais 42 à 53 % des lycées selon le type). Ces chiffres sont en cohérence avec ceux qu'on obtenait dans de précédentes enquêtes (par exemple en 2016). On manque davantage de lieux d'accueil dans les établissements privés, mais avec alors peut-être davantage d'autonomie des élèves.

Des dispositifs pédagogiques variés

Propositions de séances pédagogiques dans le cadre de la mission d'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel

À la question « Proposez vous des séances pédagogiques en tant qu'acteur-riche de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel ? », 89 % répondent « Oui », une majorité propose des séances seul-e et/ou en collaboration avec un-e autre collègue (72,1 %) et une plus faible part les conduisent seulement en collaboration (16,9 %) (*Graphique 9*).

Dans le détail, nous proposons plusieurs champs habituels auxquels des séances pédagogiques peuvent être rattachées. Dans un ordre aléatoire, nous proposons « Lecture, Livre » (25,1 %), « Pratiques artistiques » (13,5 %), « Orientation » (14,1 %), « Éducation au Développement Durable » ou EDD (7,7 %), « Culture scientifique et technologique » (28,2 %) et un dernier champ plus social regroupant « Égalité filles garçons » et « éducation à la sexualité » (11,4 %). Dans le champ « Autre », un petit pourcentage a cité l'EMI comme champ de rattachement.



Graphique 9. Proportion de professeur-es documentalistes proposant des séances pédagogiques hors information-documentation (%)

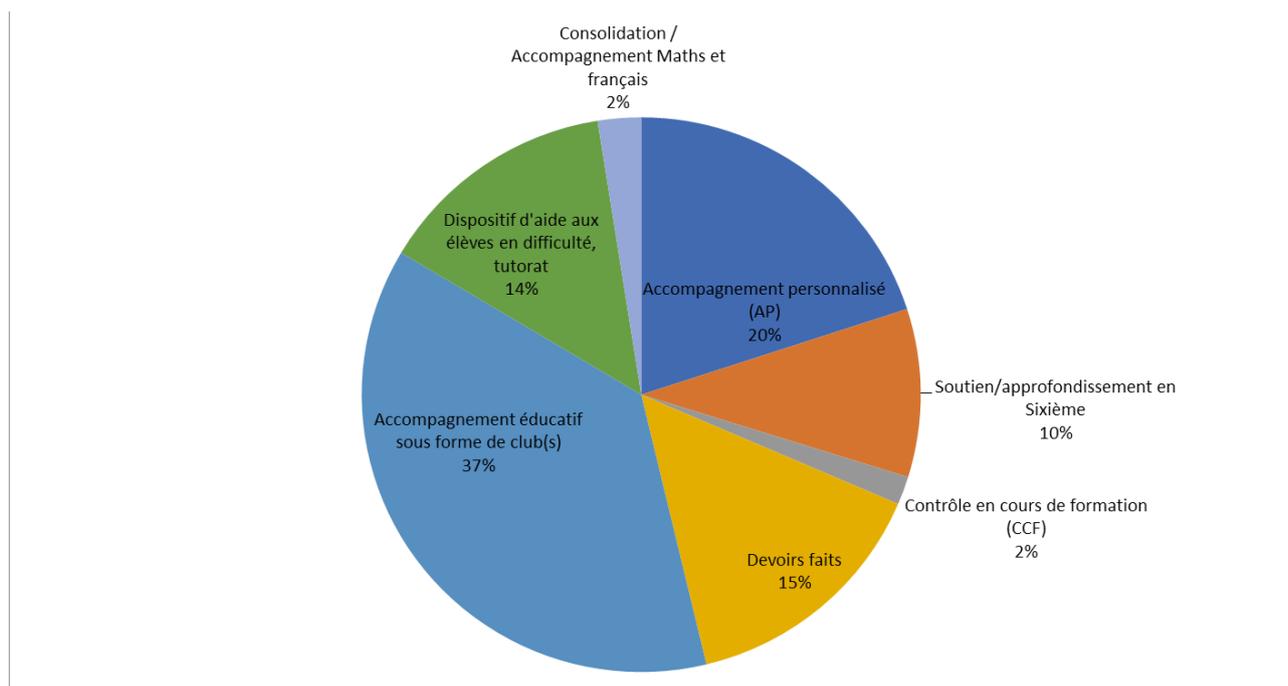
Nous constatons des tendances générales au sein même des académies. Outre les académies les moins représentées (entre 1 et 20 répondant-es), nous remarquons une légère préférence pour le

thème du développement durable pour les académies insulaires ou proches de la mer (Corse, La Réunion, Guadeloupe, Mayotte et Nice).

Accompagnement des élèves dans d'autres dispositifs pédagogiques

Une autre question portait sur les dispositifs investis par les répondant·es. Nous entendons par « dispositifs » des accompagnements pédagogiques qui peuvent être obligatoires (Devoirs faits, Soutien ou approfondissement en mathématiques ou en français en 6^e, l'AP) ou facultatifs. Ils touchent donc le domaine de l'aide aux devoirs, ainsi que les pratiques artistiques et culturelles *via* des clubs.

Il apparaît alors qu'elles·ils sont peu investi·es (*Graphique 10*). Sur les 7 groupes de dispositifs proposés dans le questionnaire, seulement 13 % des réponses sont positives. Dans ces 13 %, plus d'un tiers concerne les accompagnements éducatifs sous forme de clubs (37 %). Ces tendances se reproduisent pour chaque académie à quelques exceptions près. L'Aide Personnalisée est un peu plus investie à Lyon et à Dijon, le soutien ou approfondissement en 6^e l'est un peu plus à Reims ou à Nantes, les clubs à Besançon, Créteil et Lille et le Tutorat à Versailles. Ces situations sont possiblement dues à des phénomènes de mode, une incitation hiérarchique ou des formations sur ces thèmes un peu plus présentes dans les académies nommées.



Graphique 10. Participation aux dispositifs

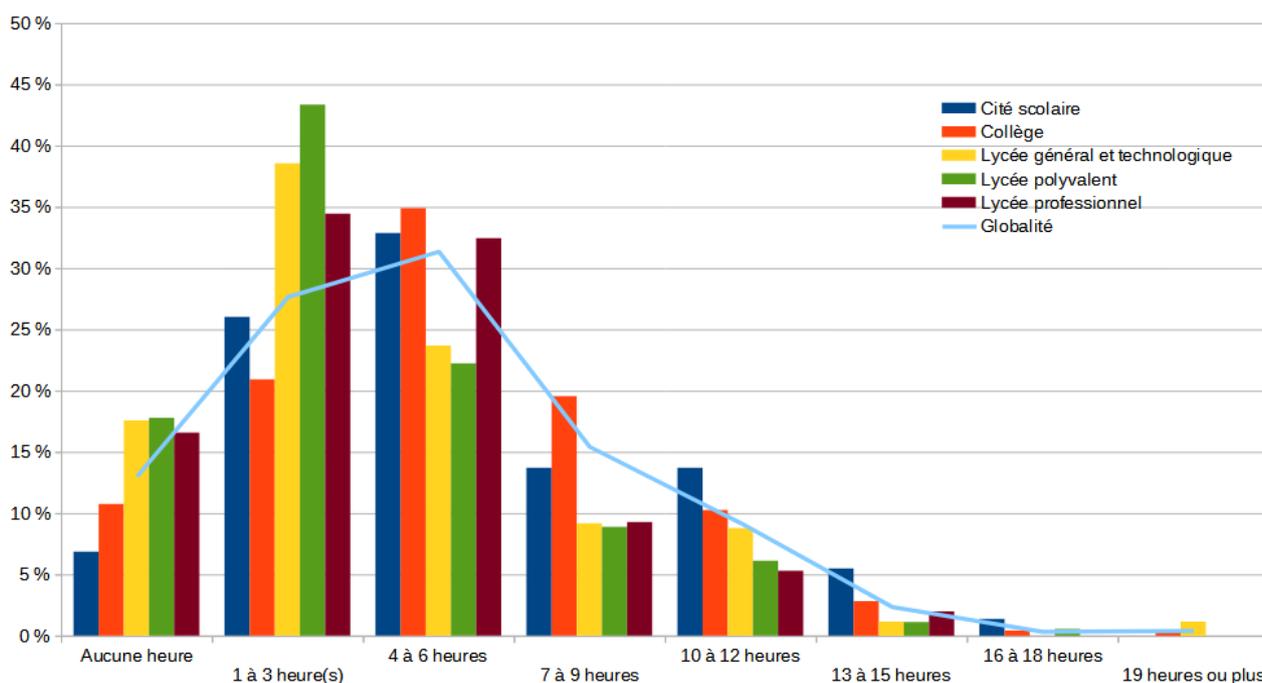
Les apprentissages info-documentaires : peu de progrès en collège, une régression continue en lycée

Tous types d'établissement confondus, 93 % des répondant·es en fonction alors (au nombre de 1 560), proposaient des séances pédagogiques en 2022/2023, davantage en collège (95 %) qu'en lycée (91-92 % selon le type). Il n'y a pas de différence significative entre public et privé. En 2023/2024, 92 % des répondant·es disent proposer des séances pédagogiques, sans écart d'une année sur l'autre, à hauteur de 94 % en collège, de 89-90 % en lycée. On observe des disparités

dans le détail des situations en matière de nombre d'heure investies, de progression pédagogique, de cadre ou de contenu ou d'évaluation de l'apprentissage. Enfin, beaucoup de répondant·es signalent un certain nombre de difficultés à mettre en œuvre la première mission mentionnée par la circulaire qui encadre le métier.

Heures consacrées aux apprentissages

Pour l'année 2023/2024, comme pour l'année précédente, on observe que le nombre de professeur·es documentalistes n'exerçant aucune heure de cours est important et en augmentation par rapport à nos enquêtes précédentes (*Graphique 11*). Ainsi plus de 10 % des collègues n'ont aucune heure en moyenne, et de 15 à 20 % en lycée, valeur en augmentation significative sur dix ans. De même la moyenne hebdomadaire de une à trois heures prend maintenant de l'ampleur partout, atteignant 40 % en lycée GT et lycée polyvalent. En toute logique les autres fourchettes sont plus basses, globalement. Et plutôt qu'en conclure que la tenue de séances pédagogiques dépendrait uniquement du bon vouloir des professeur·es documentalistes, on peut plutôt affirmer que la différence s'est accrue entre celles et ceux qui peuvent et celles et ceux qui ne peuvent pas. Les moyennes à 4-6 heures et à 10-12 heures, notamment, montrent une baisse qui confirmerait cette incapacité à intervenir. Nous l'avons déjà observé pour le lycée, mais cela apparaît maintenant également pour les collèges.



Graphique 11. Nombre moyen de séances par semaine (durée moyenne en heure)

La moyenne globale est ainsi plus basse qu'avant, à 4,8 heures par semaine, contre 7,3 en 2016/2017. C'est dans le détail 5,3 heures en collège, 3,6 à 3,9 heures en lycée. Globalement, la moyenne est plus importante dans le privé, à 5,4 heures, que dans le public, à 4,7 heures. Cette différence est essentiellement visible en lycée, quel qu'en soit le type, sans aucune différence, par contre, en collège.

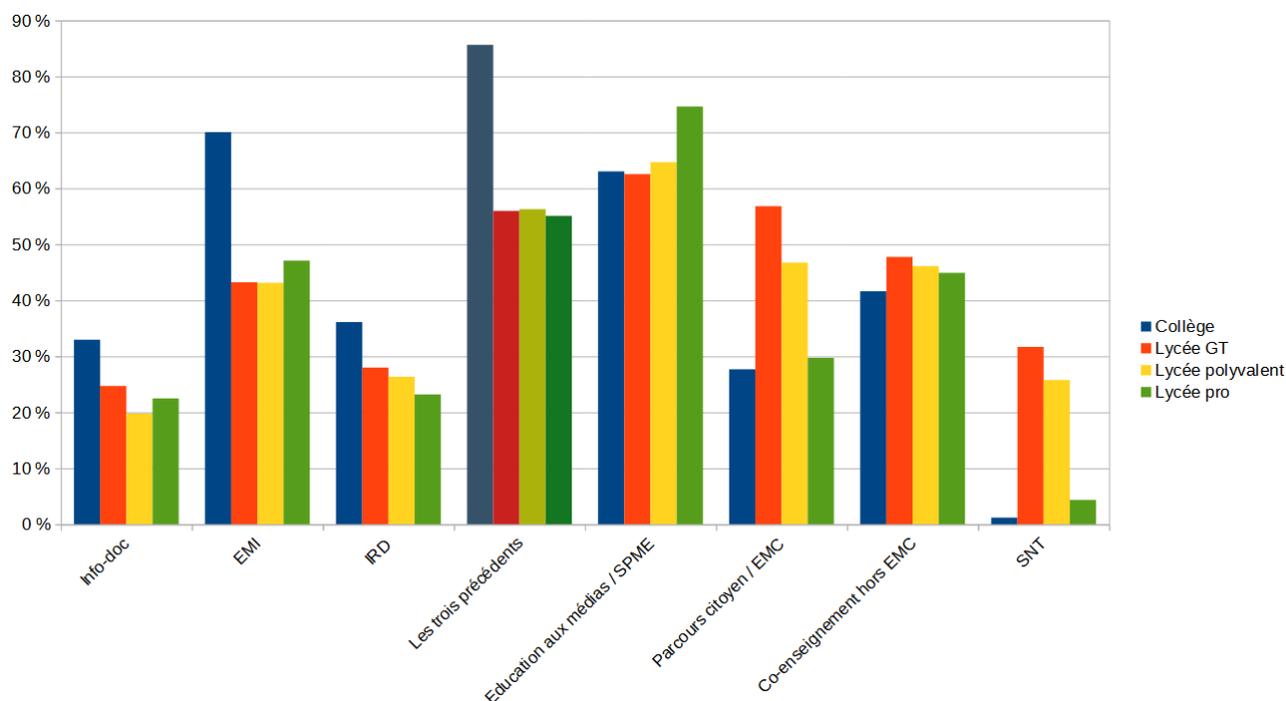
De rares progressions info-documentaires

Avec 1 511 réponses à la question d'une progression, on observe que 14 % des professeur·es documentalistes sont parvenu·es ou parviennent, en 2022/2023 ou 2023/2024, à mettre en place une progression pédagogique en information-documentation, et 38 % partiellement. Celles et ceux qui n'y parviennent pas du tout sont plus nombreux·euses en lycée professionnel (68 %), en lycée GT et polyvalent (61-63 %), qu'en collège (40 %). Et on note que les progressions sont plus fréquentes, au moins partiellement, dans le privé plutôt que dans le public, avec un écart du même ordre entre collège et lycées.

En complément, 63 % des répondant·es pensent ne pas pouvoir conduire au moins une séance pédagogique par classe dans l'établissement, en 2023/2024, avec 10 points de plus qu'en 2016, avec une réponse ainsi négative plus grande en lycée polyvalent (75,5 %), lycée GT (71 %), plus qu'en lycée professionnel (62 %) et collège (58,5 %).

Des disparités entre le collège et les autres établissements selon le cadre d'apprentissage

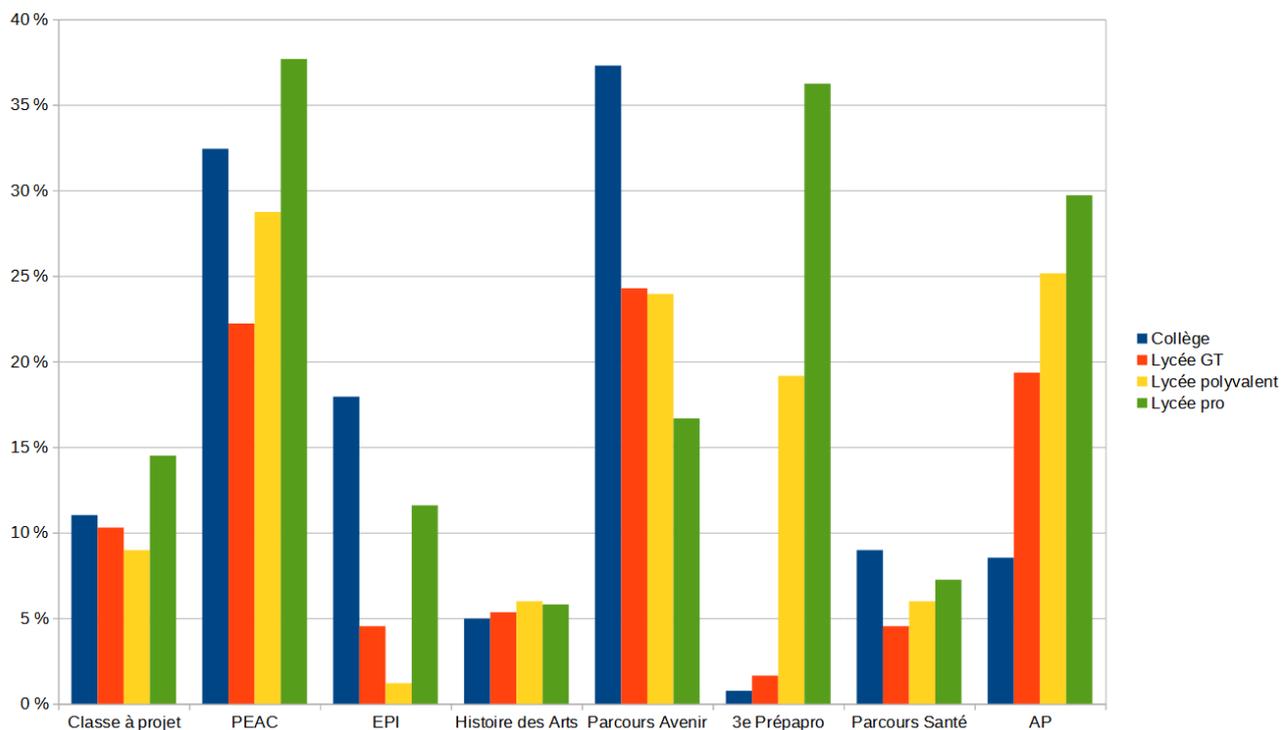
Pour les apprentissages info-documentaires, 29,5 % des répondant·es proposent des heures en information-documentation (de 20 à 25 % en lycées, contre 33 % en collège) (*Graphique 12*). 61 % animent des heures en EMI, avec une forte disparité entre niveaux du secondaire puisque 43-47 % des répondant·es en lycées le font contre 70 % en collège. 33 % font de l'initiation à la recherche documentaire (IRD). Si on considère au moins l'un des trois champs, ce sont 75 % des répondant·es qui sont concernés, si bien qu'on rejoint quelque peu le chiffre de 2016, dans une enquête qui ne distinguait pas les types d'apprentissage. Mais, toujours avec des écarts importants, on atteint 86 % en collège, contre 55 à 56 % dans les trois types de lycées. Si la situation s'améliore de 3 points en collège, sur 8 ans, elle régresse de 15 points pour les lycées.



Graphique 12. Cadres d'apprentissages en information-documentation (par type d'établissement)

L'Éducation aux médias (EAM) et la Semaine de la Presse et des Médias à l'École (SPME), de même que le co-enseignement, peuvent être des moyens utilisés, quel que soit le type d'établissement, pour assurer des apprentissages info-documentaires. Le Parcours Citoyen, lui, paraît plus sollicité en lycée GT et polyvalent qu'en lycée professionnel et collège. Les enseignant·es documentalistes de lycée GT et polyvalent intègrent pour un quart ou un tiers les Sciences numériques et technologie (SNT).

Par ailleurs, le Parcours d'éducation artistique et culturelle, ainsi que le Parcours Avenir, apparaissent comme des moyens fréquents d'assurer des apprentissages info-documentaires, parmi d'autres possibilités moins usuelles, ainsi qu'on l'observe dans le graphique 13.



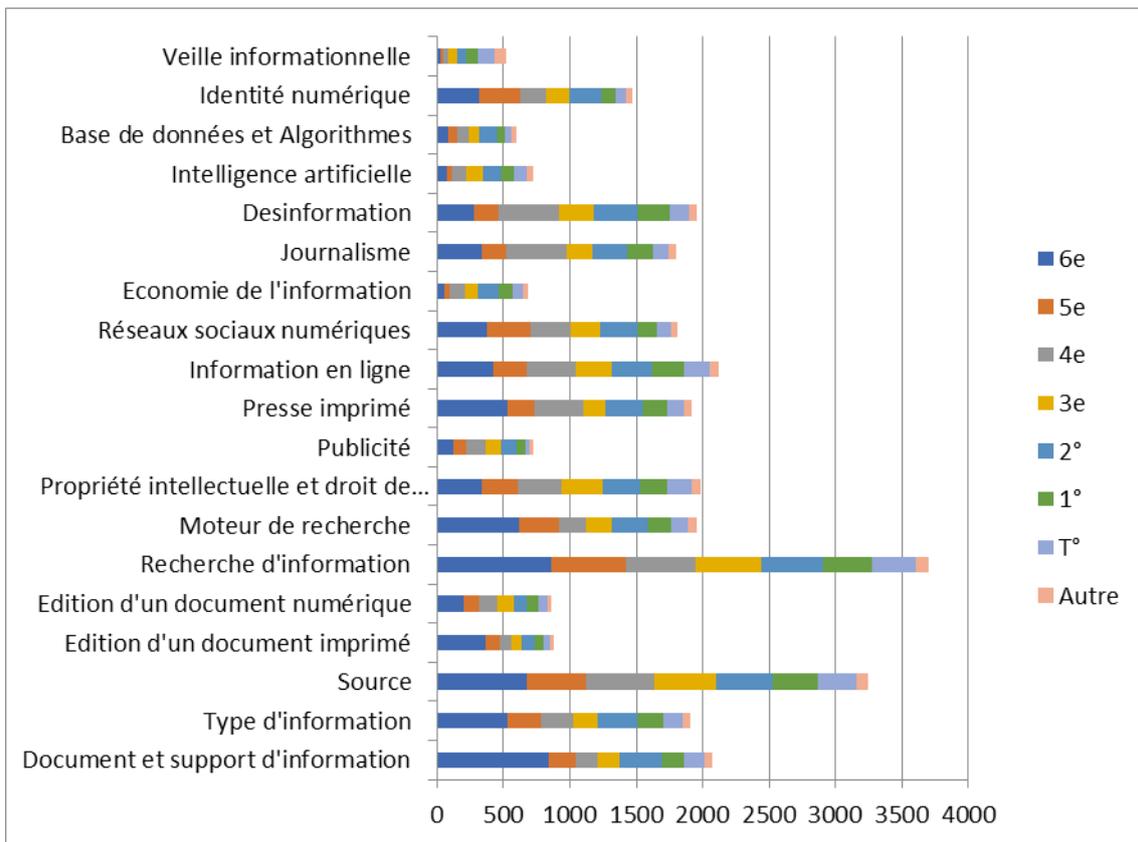
Graphique 13. Autres cadres d'apprentissages en information-documentation (par type d'établissement)

Les notions abordées

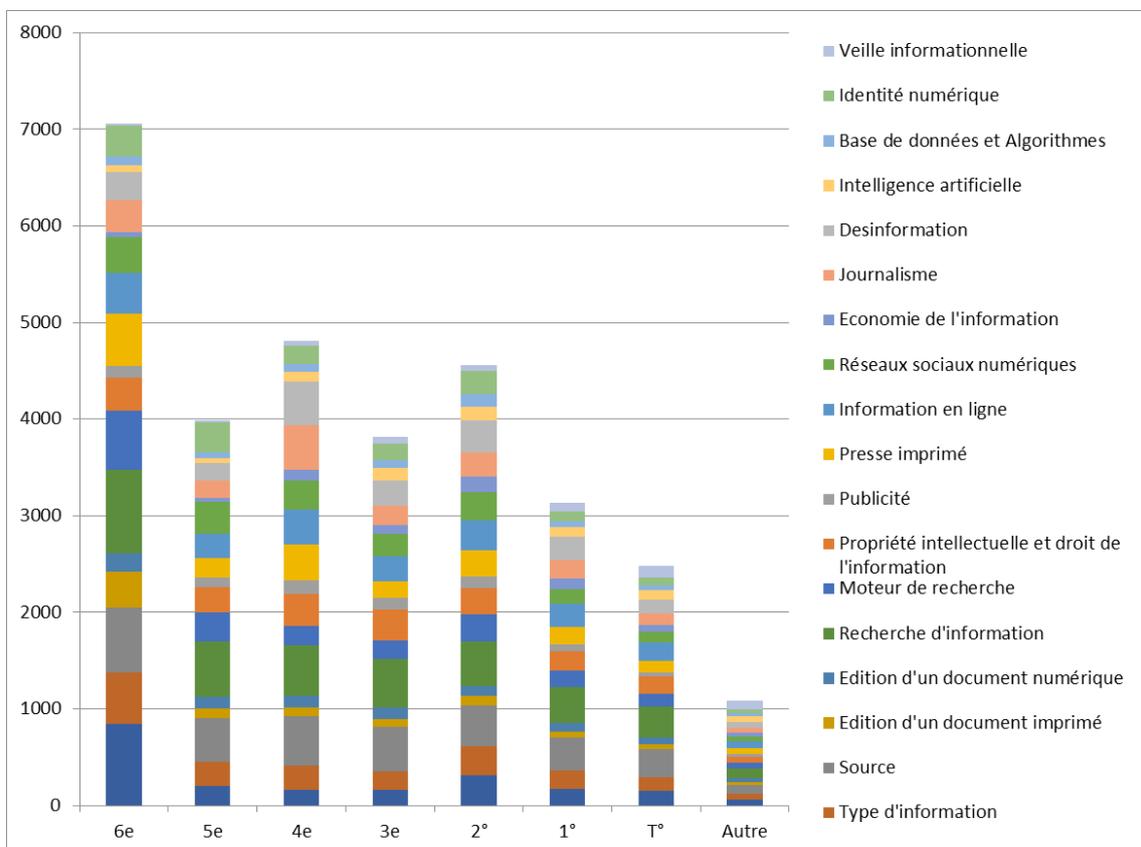
L'enquête proposait de creuser le détail des notions enseignées par les répondant·es de la 6ème à la Terminale. Au total, 19 notions étaient représentées pour 7 niveaux (*Graphiques 14 et 15*). De plus, nous avons ajouté un niveau « Autre » (3,52 % des réponses) pour chaque notion afin de représenter au mieux la diversité à laquelle des professeur·es documentalistes peuvent être confronté·es. Ces réponses ont été croisées avec les précédentes afin de mieux comprendre dans quelles conditions, ces notions sont abordées.

La notion la plus abordée reste la *Recherche d'information*, tous niveaux confondus (12 %), suivie de près par la notion de *Source* (10,5 %). Viennent ensuite *Information en ligne* (7 %), *Document et support d'information* (7 %), *Propriété intellectuelle* (6,5 %) et *Désinformation* (6,5 %).

Le champ de l'Information (Nature, supports, recherche, droit et évaluation de l'information) reste donc le plus abordé par nos répondant·es.



Graphique 14. Notions abordées (nombre de répondant-es, niveaux visibles par notion)



Graphique 15. Notions abordées (nombre de répondant-es, notions visibles par niveau)

De manière générale, les notions les plus souvent étudiées par nos répondant·es, le sont avec les classes de 6ème (23 % des répondant·es). Trois autres notions se distinguent pour d'autres niveaux : l'*Intelligence artificielle*, principalement vue en troisième et en seconde, la *Base de données* abordée majoritairement en 2nde et la *Veille informationnelle* évoquée en classe de Terminale.

Cette prédominance du niveau 6ème coïncide avec le profil des répondant·es ayant mis en place une progression. Les données collectées mettent bien en évidence un net décrochage entre collège et lycée, ou entre premiers niveaux de l'établissement (6ème et 2nde) et derniers niveaux (3ème et Terminale).

En croisant ces données avec les cadres investis par les répondant·es, on constate que les apprentissages menés au collège s'inscrivent dans une multiplicité de cadres, majoritairement la SPME et l'EMI, puis l'EMC, différents co-enseignements, différents parcours, etc. Il n'en est pas de même pour le Lycée qui présente moins d'alternatives, principalement représentées par l'AP, SNT, l'EMI et le PEAC.

Des difficultés fréquentes à mener des séances pédagogiques

Sur 1 514 réponses, 55 % des collègues annoncent des difficultés à mener des séances pédagogiques, sans grandes différences entre types d'établissements. Regardons le détail des raisons invoquées par les répondant·es.

En collège, 47 % indiquent que « le maximum de 26 heures d'heures d'enseignement hebdomadaires ne me permet pas de prendre les groupes-classes sur les heures libérées », 17 % que la réforme de la classe de 6e à la rentrée 2023, avec soutien/approfondissement, a entraîné la suppression des heures d'enseignement qui existait. Ces deux ensembles cumulés concernent 12,5 % des répondant·es.

Pour 33 % des collègues, un peu plus en lycée GT et polyvalent, les freins aux apprentissages info-documentaires viennent de collègues d'autres disciplines qui ne souhaitent pas dédoubler les classes ou travailler en co-enseignement, qui empêche de mener des séances (c'était 10 % globalement en 2016/2017). Pour 52 % les freins viennent du fait que plusieurs collègues d'autres disciplines ne veulent pas travailler en collaboration (c'était 20 à 25 % selon le type d'établissement en 2016/2017). Ces raisons ensemble, l'une et l'autre, ou l'une ou l'autre, concernent 64 % des répondant·es.

6 % indiquent que le ou la chef·fe d'établissement refuse que l'enseignant·e documentaliste mène des séances pédagogiques, afin que le CDI soit ouvert aux élèves qui sont en étude. On atteint 9,5 % de refus du chef d'établissement quelle qu'en soit la raison.

46 % des répondant·es disent simplement manquer de temps, sans que ce soit une raison exclusive. 36,5 % estiment que la gestion du CDI ne leur permet pas d'avoir assez de temps pour organiser toutes les séances qu'ils·elles souhaiteraient. Dans le même ordre d'idée, 33,5 % considèrent qu'un poste supplémentaire serait nécessaire pour que les élèves aient une formation satisfaisante. Seuls 4 % d'entre eux ne se sentent pas la légitimité pour enseigner, soit 33 répondant·es. Toutefois, 20 estiment qu'ils·elles ne sont pas assez formé·es sur certains domaines.

L'évaluation des élèves

Parmi 1 443 enseignant.es ayant répondu sur l'évaluation, 58 % évaluent les élèves qu'ils et elles voient en séances pédagogiques. C'est jusqu'à 62 % en collège, de 47 à 54 % en lycées. Ce chiffre

est relativement faible, il peut être associé aux difficultés de voir suffisamment les classes, ou d'assurer une progression. Ainsi, les trois quarts des enseignant·es qui ont mis en place une progression évaluent, et 68 % parmi celles et ceux qui ont une progression partielle, tandis qu'ils·elles sont 45 % des collègues qui n'ont pas de progression.

Parmi celles et ceux qui évaluent les apprentissages de leurs élèves, pour 10 %, quel que soit le type d'établissement, l'évaluation passe par une note chiffrée et/ou une appréciation en information-documentation ou appellation similaire, avec une tendance à apparaître dans le bulletin scolaire en collège (17 %) et en lycée professionnel (13,5 %). 14 % utilisent l'appellation d'EMI, avec une tendance à passer par le bulletin scolaire en collège (29 %) et en lycée professionnel encore (13,5 %). Pour cet ensemble, on atteint 55 % des répondant·es en collège, 34 % en lycée polyvalent, 30,5 % en lycée professionnel, 21 % en lycée GT. 23 à 25 % de celles et ceux qui évaluent en lycée GT et polyvalent le font en SNT.

Souvent les enseignant·es documentalistes évaluent dans la discipline de co-enseignement, à 31 % en collège, mais à 59 % en lycée professionnel, et de 60 à 64 % en lycées GT et polyvalent.

65 % évaluent des Compétences du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, en collège, contre 35 % en lycée professionnel, 12 à 15 % en lycée GT et polyvalent. Le référentiel EMI est utilisé à 18,5 % en collège, 17 % en lycée professionnel, 9 à 11 % par ailleurs. 3,5 % globalement utilisent le programme curriculaire de l'A.P.D.E.N.

Le référentiel de compétences numériques est investi, à 29 % en lycée professionnel, 19 % en collège, 9 à 11 % par ailleurs.

Décompte des heures d'enseignement, suppléments et profil salarial

Les objectifs de la dernière partie de l'enquête sont de faire un état des lieux de la mise en pratique du décompte des heures d'enseignement sur le temps de service des professeur·es documentalistes⁹, notamment son évolution depuis les précédentes enquêtes¹⁰, et de leur engagement dans un Pacte ou une mission rémunérée par des Indemnités pour Mission particulière (IMP).

Un décompte timide des heures d'enseignement

Sur 1 235 répondant·es effectuant au moins une heure d'enseignement par semaine, sur la dernière partie du questionnaire, 874 n'ont décompté aucune heure d'enseignement pour deux heures dans le service hebdomadaire en 2022/2023, soit 67 % des répondant·es, avec une petite différence de quatre points entre collège (68 %) et lycées (71-73 %). On observe un écart notable entre privé (80 %) et public (65 %). C'était 70 % en 2019, avec une très légère progression vers le décompte, donc, peu significative. Quel que soit le type d'établissement, environ 15,5 % des répondant·es décomptent une ou deux heures, environ 9 % décomptent trois ou quatre heures, puis environ 4 % cinq ou six heures, puis tout de même 4 à 5 % au-delà.

9 Circulaire n°2015-057 du 29 avril 2015 portant sur les missions et obligations réglementaires de service des enseignants des établissements publics d'enseignement du second degré. In Légifrance : Disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44031>

10 Enquête professionnelle 2018-19 : Résultats. Les professeur·es documentalistes et le nouveau cadre réglementaire, publié le 20/04/2020, p.12. In A.P.D.E.N. Disponible sur <https://www.apden.org/Enquete-professionnelle-2018-19.html>

En 2023/2024, sur 1 260 répondant·es avec au moins une heure d'enseignement, on est à 64 % sans décompte, chiffre sensiblement supérieur à celui de l'enquête publiée en 2020, avec 15 % pour une ou deux heures, 10 % pour trois ou quatre, 4,5 % pour cinq ou six, 3 % au-delà. Le décompte se fait davantage en collège (26 %) qu'en lycées (15 à 17 %), et toujours surtout dans le public, même si spécifiquement pour le collège l'écart est faible. Notons que le nombre d'heures de séances pédagogiques effectuées par semaine ne présage pas de l'existence ou non d'un décompte.

Avec des chiffres qu'il faut manier avec précaution, qui sont ici donnés bruts pour mesurer leur importance, le filtrage par académie apporte quelques éclairages, sur des zones dans lesquelles le décompte se fait plus souvent qu'ailleurs, ainsi à Reims (19 sur 34), Toulouse (38 sur 76), ou encore Nancy-Metz (40 sur 86), Lille (25 sur 56) Aix-Marseille (14 sur 33), Poitiers (11 sur 26) Amiens (10 sur 24), Créteil (28 sur 68). A l'inverse dans les académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, pour ne garder que celles où nous avons obtenu au moins 20 réponses, moins de 25 % font opérer un décompte d'une ou plusieurs heures d'enseignement. Même s'il existe un biais important, ici, de savoir si oui ou non le décompte est demandé, il en ressort statistiquement une logique académique pour laquelle les écarts sont significatifs, qui peut être liée à une approche différente des IA-IPR EVS notamment.

Sur 405 décomptes effectués de manière hebdomadaire, de 1 à 20 heures, cela concerne des heures spécifiquement identifiées en information-documentation (ou EMI, ou IRD), dans 305 cas (75 %), dont 193 cas sans autre dispositif indiqué. Dans 27 % des cas, cela concerne des heures données dans d'autres disciplines, et dans 36 % des cas des heures dispensées dans d'autres cadres (dispositifs, enseignements optionnels, parcours...). Ce peut être cumulatif, les trois à la fois dans 32 cas, ou deux à la fois dans 96 cas.

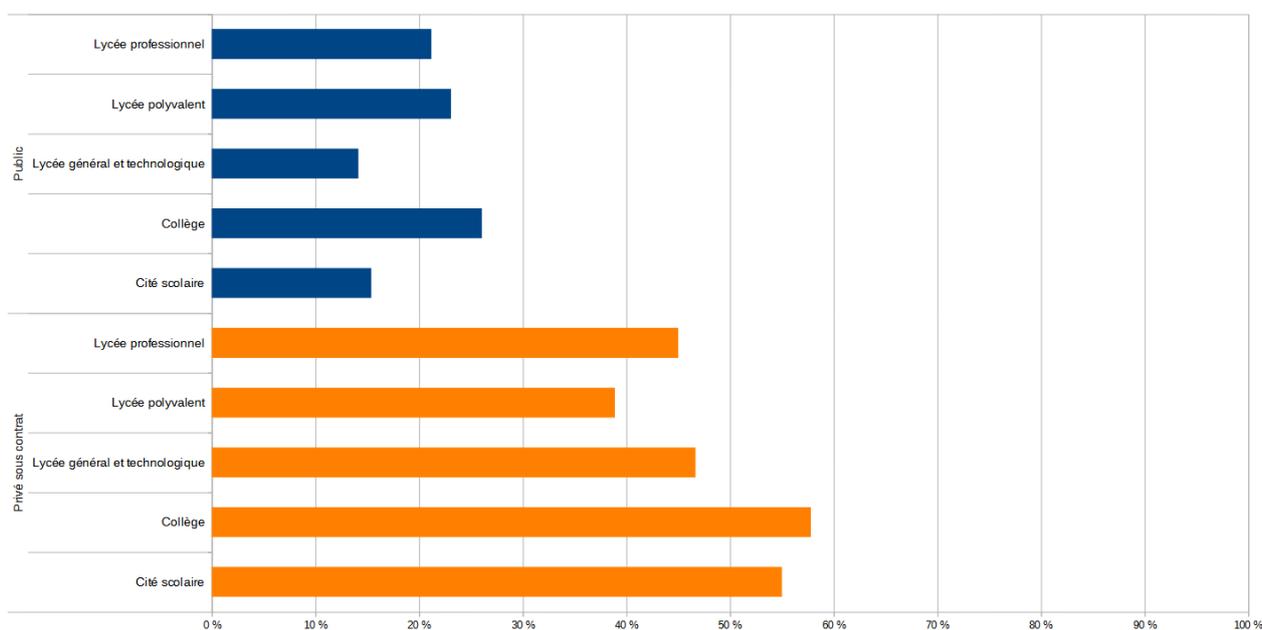
Sur 439 réponses donnant cette précision, 21 % font ce décompte pour toute séance pédagogique, ce qui peut concerner un nombre d'heures parfois important. 54 % des répondant·es font ce décompte pour des heures inscrites à l'emploi du temps à l'année, jusqu'à 14 heures par semaine, avec pour 10,5 % des heures inscrites mais avec un forfait négocié, puis 15 % selon un forfait négocié d'heures, effectuées selon des modalités variées. On observe que, même s'il ressort une modalité majoritaire, il existe une diversité de situations sur ce sujet, à tous points de vue. Les formes de récupération de ces heures s'avèrent tout aussi variables : chaque semaine pour 64 % (sur 418 réponses), sous forme d'un capital d'heures à prendre dans l'année pour 16,5 %, selon ces deux modalités pour 11,5 %, ou bien sous forme de projets ponctuels pour 8 %.

6,5 % des collègues, sur 1 164 réponses, se sont vu·es refuser la tenue de séances pédagogiques pour éviter leur comptabilisation pour deux heures de service, jusqu'à 8 % en collège (56 réponses sur 635). Ce sont souvent des collègues qui ne décomptent ainsi aucune heure d'enseignement. Pour l'essentiel, les chef·fes d'établissement estiment que cela aurait pour conséquence une fermeture trop importante du CDI. Le personnel de direction, parfois avec le soutien du corps d'inspection, considère parfois que ce décompte n'a pas lieu d'être : par exemple estimant que le co-enseignement, quand c'est le contexte, ne permet pas ce décompte, ou simplement considérant que cela ne s'applique pas.

Le Pacte et les IMP, de fortes différences entre public et privé

Sur 1 467 réponses données, il apparaît que, cette année, 28 % sont signataires du Pacte, avec un taux largement supérieur dans le privé (52,5 %), par rapport au public (23 %), selon une distribution différente selon le type d'établissement (*Graphique 16*).

Ce Pacte est signé pour une mission de coordination et de prise en charge de projets pédagogiques innovants pour 49,5 % des signataires, de Remplacement de courte durée (RDC) pour 25,5 % des signataires, de Devoirs faits pour 28 % des signataires, liée à la Découverte des métiers pour 22 %. De manière marginale, à 2 %, ce sont des sessions de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français en classe de 6^e, des stages de réussite et école ouverte. 30 % des signataires le sont dans deux dispositifs différents, mais 2 % seulement dans trois dispositifs différents. Parfois le Pacte n'entre pas dans un des dispositifs précités, souvent pour l'accompagnement d'élèves en difficulté, pour la mission de référent culture, mais aussi pour l'animation d'ateliers culturels, d'un club lecture, pour la fonction de professeur·e principal·e, la présence dans la cellule anti-harcèlement, ou encore l'achat de manuels scolaires.



Graphique 16. Pourcentage de signataires du Pacte, selon statut et type d'établissement

Sur 1 423 répondant·es, 35 % ne touchent pas d'IMP. Les IMP sont plus rares dans le privé : n'en touchent pas 44 à 45 % des répondant·es en collège, lycée GT et lycée polyvalent, 70,5 % en lycée professionnel. Cela peut expliquer le recours plus important au Pacte (ou la préférence pour le Pacte si des IMP sont disponibles). A contrario, 24 % des répondant·es n'en touchent pas en lycée professionnel public, 30 à 31 % en collège et lycée polyvalent, 40 % en lycée GT. Pour celles et ceux qui en touchent, dans la plupart des cas, il s'agit d'une seule IMP, voire une demie, mais 8 à 12 % des collègues du public en touchent deux.

Le profil salarial des répondant·es

Sur 1 435 réponses recueillies dans la dernière partie, 66 % des répondant·es sont en classe normale, 27 % hors classe, 7 % en classe exceptionnelle, pour ces derniers quasiment exclusivement dans le public (99 sur 102 en nombre brut). L'échelon est très varié, montrant une

enquête diversifiée quant à l'ancienneté des répondant.es, avec ainsi 11 à 15 % de chaque échelon 4 à 10, 7 % à l'échelon 3, 4 % à l'échelon 1 ou 2, dans la classe normale

Avec 1 236 salaires renseignés pour février 2024, nous observons de grands écarts. Globalement la moyenne est de 2 426 euros nets dans le privé, et de 2 600 euros dans le public. Tous confondus, 8 % touchent moins de 2 000 euros, 18 % entre 2 000 et 2 250 euros, 22 % entre 2 250 et 2 500 euros, 18 % entre 2 500 et 2 750 euros, 13,5 % entre 2 750 et 3 000 euros, 17 % entre 3 000 et 3 500 euros, 4 % davantage. Là encore ces réponses nous montrent la diversité du panel. On se situe dans la moyenne des enseignant.es, tout confondu, avec de grandes disparités.

Conclusion

À l'issue de cette enquête, qui s'attarde plus précisément sur la mise en œuvre des apprentissages info-documentaires par les professeur.es documentalistes, on constate que les capacités et/ou volontés de terrain sont loin de pouvoir répondre aux enjeux pour le développement des compétences des élèves dans ce domaine. Des enquêtes dans d'autres disciplines, de la part d'autres associations, pourraient venir compléter cette étude, afin de mesurer la part de l'EMI dans ces autres enseignements. Cependant en l'absence de formation initiale suffisante par ailleurs, avec des difficultés nouvelles en matière de formation continue, hors temps de service, et avec une priorité des autres enseignant.es donné à leur discipline, l'EMI pouvant être réduite à savoir-être ou savoir-faire, on peut affirmer que l'information-documentation reste largement insuffisamment enseignée en France, en particulier dans le secondaire que nous étudions là, même si les classes de Sixième, voire de Cinquième, soient encore préservées des baisses constatées. Les apprentissages qui existaient auparavant en lycée, notamment en Seconde, tendent à diminuer année après année.

Cette consultation permet de mesurer les conséquences de plusieurs décisions politiques. Ainsi la politique de recrutement des professeur.es documentalistes fait que les personnels ne sont pas en nombre suffisant pour pouvoir assurer conjointement les trois axes de mission, et notamment l'enseignement. De même, le principe érigé de transversalité de l'EMI amène une dilution problématique. Ce saupoudrage a été plusieurs fois mis en avant par l'association professionnelle, et participe à la réduction de la possibilité des professeur.es documentalistes à proposer des séances. Ces apprentissages ne sont pas nécessairement pris en charge par ailleurs, que ce soit en se satisfaisant d'interventions disciplinaires ponctuelles ou d'interventions extérieures.

Les professeur.es documentalistes restent tributaires de choix politiques tant dans le recrutement que dans la place accordés aux enseignements info-documentaires, mais aussi de politiques locales d'établissement tellement variées qu'elles ne permettent pas d'assurer sereinement les missions. Dans le domaine culturel, dans le domaine info-documentaire, ce sont les élèves qui en pâtissent.

Table des matières

Introduction.....	1
La structuration de l'enquête.....	2
Les modalités de passation de l'enquête et le panel.....	2
Le profil des établissements des répondant·es.....	3
Des établissements au statut représentatif.....	4
Nombre de postes de professeur·es documentalistes par établissements : des disparités.....	5
Représentation géographique des établissements : un nombre variable de répondant·es selon les académies et les départements.....	5
Analyse des réponses.....	7
Le profil des professeur·es documentalistes dans leur contexte.....	7
Statut et fonctions annexes des répondant·es.....	7
Répartition des répondant·es selon leur statut.....	7
Investissement des professeur·es documentalistes dans les instances des établissements publics et privés.....	7
Des professeur·es documentalistes nommé·es référent·es.....	8
Implication des professeur·es documentalistes dans la tenue des examens.....	9
L'accueil des élèves de l'étude au CDI.....	9
La régulation de la venue des élèves au CDI.....	9
Accueil des élèves de l'étude pendant des séances pédagogiques.....	10
Les autres personnels exerçant au CDI.....	11
Les autres lieux d'accueil des élèves sans cours dans les établissements des répondant·es.....	12
Des dispositifs pédagogiques variés.....	12
Propositions de séances par les professeur·es documentalistes dans le cadre de la mission d'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel.....	12
Accompagnement des élèves dans d'autres dispositifs pédagogiques.....	13
Les apprentissages info-documentaires : peu de progrès en collège, une régression continue en lycée.....	13
Heures consacrées aux apprentissages.....	14
De rares progressions info-documentaires.....	15
Des disparités entre le collège et les autres selon le cadre d'apprentissage.....	15
Les notions abordées.....	16
Des difficultés fréquentes à mener des séances pédagogiques.....	18
L'évaluation des élèves.....	18
Décompte des heures d'enseignement, suppléments et profil salarial.....	19
Un décompte timide des heures d'enseignement.....	19
Le Pacte et les IMP, de fortes différences entre public et privé.....	20
Le profil salarial des répondant·es.....	21
Conclusion.....	22